

CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} octobre 2009

PROCES VERBAL

L'an deux mil neuf le premier du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt cinq Septembre deux mil neuf par le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

Etaients présents : M. Jean CLAVERIE, M. Francis DELORT, Mme Christine BUORO, M. Francis DURAND, M. Pierre VIDAL, M. Jean-Marie BROSSIER, Mme Marie-Claude MOGES, M. Lionel PEYROUT, Mme Danielle BERRUYER, Mme Françoise LE RU, M. Jean-Paul MERCADIE, M. Jean-Marie BOMIN, M. Eric MELEIRO, Mme Thérèse DEVILLE, Mme Marie-France TOUJA, M. Jean-Paul DUVAUCHELLE, Mme Marie-Françoise LEVADOU.

Absent excusé : M. Julien MONTEIL

Absent : Melle Marine HAIRON.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Marie-France TOUJA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Compte rendu

1 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres

Les membres de la Commission d'Appels d'Offres se sont réunis pour analyser les offres de services et de travaux et ont décidé :

- lors de la séance du 06 juillet 2009, de retenir l'entreprise AMALTHEE pour les services de nettoyage de bâtiments communaux pour un montant annuel et forfaitaire de 15 027,00 € HT (lot 1) et de 8 952,00 € HT (lot 2),
- lors de la séance du 23 juillet 2009, de retenir l'offre de l'entreprise A2S pour les travaux Environnement de la route de Massiot (CAB) pour un montant de 23 103,10 € HT (tranche ferme 2009) et de 39 774,15 € HT (tranche conditionnelle 2010)
- lors de la séance du 30 juillet 2009, de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour les travaux VRD de la route de Massiot (CAB) pour un montant de 108 630,50 € HT (tranche ferme 2009) et de 83 892,30 € HT (tranche conditionnelle 2010).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

2 - Décisions Modificatives n°2 : ouverture de crédits

DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
21	21534	166	Programme EP/ER	2,00
20	2031	169	Travaux Batimts Communaux	5 430,00
21	21538	172	Voirie Communale	52,00
21	218	173	Groupe Scolaire	2 500,00
21	2156	180	Défense Incendie	2 060,00
23	2313	188	Accès Piétons	4,00
21	21318	193	Acquisition Patrimoine	11 392,00
			TOTAL	21 440,00

RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
23	2313	186	CAB	21 440,00
			TOTAL	21 440,00

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 17

3 – Achat locaux C5a et b et plan de financement

1/Le Conseil municipal avait décidé d'acquérir le local commercial C5a (d'une surface de 89m²) dans le complexe de la Clé des Vignes, dans le souci de conforter le cœur du bourg, puisque la Commune était en discussions avec un porteur de projet qui souhaitait ouvrir un commerce.

La Commune peut se porter acquéreur de ce local qui serait agrandi de 36 m² supplémentaires pour accueillir un nouveau commerçant, soit au total 125 m².

La Direction d'ATARAXIA propose à la commune le local C5a à 101 121 € TTC sans parkings, + une partie détachée du local C5b à 48 000 TTC hors frais d'actes.

Il convient de prévoir également quelques travaux (cloisons et raccordements électriques).

Il convient également que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment :

- l'achat du local (estimé à 160 000 € avec les travaux)
- l'engagement de réservation du local avec un porteur de projet.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 17

2/Plan de financement

Il convient également que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment :

- le contrat pour un prêt de 160 000 € sur 20 ans avec paiement anticipé de la première annuité fin 2009 suivant la meilleure offre présentée par la Caisse d'Epargne.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 17

4 – 3C2D : création d'un comité communal consultatif

En vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, des membres du conseil, et aussi des représentants des associations locales.

Il estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnes qualifiées à la question de développement durable sur la commune de MARTILLAC.

Il est décidé la création de 3 collèges de sept à neuf membres chacun, à savoir :

- Collège Citoyens
- Collège Associatif
- Collège Economique

Sont élus : - M. Lionel PEYROUT : Président - M. Jean-Paul MERCADIE : Suppléant

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

5 – Modification du tableau des effectifs : ouvertures de postes

Pour permettre à deux agents de bénéficier des promotions au titre des réussites au concours et à l'examen professionnel, et suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Ouverture de poste	Fermeture de poste
Adjoint Administratif Territorial (35/35èmes) à compter du 1 ^{er} décembre 2009	Adjoint des Services Techniques (35/35èmes) à compter de cette même date.
Rédacteur Chef (35/35èmes) à compter du 1 ^{er} novembre 2009	Rédacteur (35/35èmes) à compter de cette même date

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

6 – Voirie communale : modification du tableau

Le principe de l'opération de classement/déclassement de la voirie communale a pour intérêt de régulariser une situation de fait :

- classer la voie communale n°9 dans le réseau de la voirie départementale en la nommant RD214E9 du P.R. 0+000 au P.R. 1+662, sur le territoire de la commune de MARTILLAC,
- déclasser la section de la route départementale N°214 (du P.R. 13+257 au P.R. 13+508) de la voirie départementale et de la classer dans le réseau de la voirie communale.

Les documents transmis par le CG 33 comportent des erreurs de tracé. Pour permettre leur actualisation, il convient au préalable de faire figurer les modifications du tracé de la RD214 sur tous les documents cadastraux et plans routiers. Cette question est reportée à une prochaine séance.

Pour le prochain examen il conviendrait de s'assurer des points suivants :

- classement du Chemin des Marguerites – classement ou déclassement de la route ex Bernin le long de la station d'épuration – le déclassement du délaissé de l'Avenue du Site Montesquieu et le changement de nom de la Route de Bernin.

7 – Subventions aux associations 2009

Les dossiers de demandes ont été vus en commission solidarité – vie associative.

Il est demandé pour le bon fonctionnement que les dossiers qui traitent de la culture ou de la jeunesse soient préalablement instruits par les commissions ad hoc avant d'être soumis à la commission VAS.

ASSOCIATIONS	Subvention 2009	Observations	Vote
ACCA-AICA	-	En attente du dossier de demande	
AMICALE SPORTS & LOISIRS	1300 €		Unanimité
AINES RURAUX	1050 €	+250 € achat frigo sous conditions	Unanimité – 1 NPPV
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1400 €	En attente avis Commission Culture	Unanimité
DOJO MARTILLACAIS	1000 €		Unanimité
PETANQUE MARTILLACAISE	650 €		Unanimité
HARMONIE DES GRAVES	900 €		Unanimité – 1 NPPV
SOCIETE DES FETES	2500 €	+1400 € pour l'achat de matériels	Unanimité – 1 NPPV
TENNIS CLUB DE MARTILLAC	2000 €		Unanimité
UNION SPORTIVE MARTILLACAISE	4400 €	Inclus 600 € pour graves cup 2010	Unanimité – 2 NPPV
ZIQUENFETE	600 €	En attente avis Commission Culture +800 €	Unanimité

ACPG-CATM	-	En attente du dossier de demande	
AMI	-	En attente du dossier de demande	
OMSLC	-	En attente du dossier de demande	
PRONTO	-	En attente du dossier de demande	
GALA	800 €		Unanimité
ACCENT GRAVE	2000 €		Unanimité
CABO	200 €	Pour clôturer le terrain	Majorité – 2 Abstentions
SECOURS POPULAIRE	350 €		Unanimité
ACMH	200 €		Unanimité – 1 NPPV
FCPE	-	A réexaminer	

8 - Motion Métropole

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 POUR : 17

9 – Motion contre la privatisation de la Poste

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 POUR : 17

Questions diverses

Tarifs eau et assainissement

Francis DELORT présente le rapport annuel du SIAEP :

- 919 abonnés pour Martillac
- 555 km de réseaux
- 135 m³ de consommation moyenne/habitant
- Pas de branchement en plomb

La station d'épuration agrandie fonctionne depuis fin septembre.

Le forage de Marsalette qui alimente Martillac est en forte baisse. La CCM négocie avec la CUB une rétrocession d'une partie des eaux transitant par la conduite des 100 000m³.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit.